

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC61

présenté par
M. Garcia, rapporteur

ARTICLE 4

Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« II (*nouveau*). – Aux première et seconde phrases du *c* du I *ter* de l'article 199 *undecies* B, au I de l'article 302 *bis* KH et au deuxième alinéa du 3° du II de l'article 1635 *sexies* du même code, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.